



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N 4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E66470

VALABLE JUSQU'AU 10/12/2023

ÉDITÉ LE 13/09/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/03/1973
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
100 000

Raison sociale : MARCON
2 ROUTE DE RETOURNAC
43200 YSSINGEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 73 B 19

Téléphone : 04 71 59 10 31
Portable :

Fax : 04 71 59 16 35

Siret : 306 646 563 00024
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 82 00353

Site Internet :
E-mail : contact@marconchauffage.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5150137404
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5150137404

Responsabilité légale :
MARCON MICHEL PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	24/09/2019
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/09/2019
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/09/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.